

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE

On écrit de Hanovre, 15 novembre : Le baron Lasalle, chargé d'affaires de France et faisant, en l'absence de M. Martin, les fonctions de ministre plénipotentiaire près la cour de Hanovre, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par S. M.

On écrit de Vienne, le 5 novembre : Les nouvelles de Rome qui sont arrivées hier expriment les plus vives inquiétudes relativement à la santé du saint-père, que l'on dit être dans le plus grand danger.

On écrit de Vienne, 7 novembre, au Courrier de France : La hausse des papiers d'état continue. Les actions de la Banque sont déjà à 1659; on paie 20 fr. d'agio pour les lots de 260 fr. emprunt de 1859.

En Hongrie, il règne une activité extraordinaire dans le commerce des céréales, qui sont exportées en Angleterre. On écrit de St.-Petersbourg, 27 octobre : Le ministre des cultes et de l'instruction publique vient de faire publier la statistique du commerce de librairie pendant 1838.

On écrit d'Ouralsh (Russie asiatique), 7 octobre : Le 30 septembre, plus de quatre-vingt mille Cosaques, Tartares, Baskirs, Kajsak Kirgis et Ouremènes se sont réunis dans les steppes d'Ouralsh, pour assister aux courses de chevaux que le gouvernement a instituées chaque année à la même époque.

Quinze cavaliers entrèrent dans l'hippodrome et en firent trois fois le tour, le cosaque Senko Sulymanow a été proclamé vainqueur, son étalon noir a parcouru 18 verstes (quatre lieues et demie de France) en 24 minutes. Il a gagné le prix de 6 mille roubles.

A cette course, soixante cavaliers coururent dans les steppes; deux cavaliers arrivèrent ensemble au but, le sultan Ajsif-Malon, lieutenant-colonel au service de Russie, monté sur une jeune blanche, crinière et queue noire, et le cosaque Addungussow, montant un cheval bai brun. Ils ont mis 25 minutes à parcourir 20 verstes (5 lieues de France). Chacun d'eux a gagné 2500 roubles et 20 chevaux montés par les coupés titulaires vaincus.

A cause de la pénurie des grains qui règne en Turquie, l'exportation des céréales des ports de l'empire ottoman a été défendue pour cette année. Cette mesure a été communiquée aux ambassades étrangères par une circulaire.

ANGLETERRE. — Londres, 16 novembre.

On écrit de Manchester, le 15 novembre : Il n'y a pas eu de changement matériel à notre marché de ce jour. Les prix du fil continuent à baisser. Une ou deux faillites ont encore été annoncées, mais elles ne sont pas de nature à causer une grande sensation sur notre place.

On lit dans le Courrier : Nous tenons d'autorité respectable qu'un courrier est arrivé mardi de Madrid à Paris, rappelant le marquis de Miraflores, ambassadeur d'Espagne, que la reine désire charger de former un nouveau cabinet. Le marquis partira pour Madrid sous peu de jours. Il appartient au parti modéré, de sorte qu'il est probable que le nouveau cabinet appartiendra à cette nuance.

Feuilleton.

LA MAISON MURÉE.

(Suite. — Voir le Politique des 11, 12, 13, 14 et 18 novembre.) Six mois s'étaient écoulés depuis les scènes lugubres de la maison murée, et dans ce court espace de temps Paris avait entièrement changé de face. Le retour du roi dans sa capitale avait amoncelé sur son front les querelles religieuses, et la peste, après avoir décimé une partie de la population, venait enfin de cesser tout-à-fait grâce aux sages mesures ordonnées par le duc de Sully.

On écrit de Liverpool, jeudi : Les ventes ont été très considérables aujourd'hui. Il s'est vendu plus de 10,000 balles et compris 4000 américaines prises en spéculation. Le prix des provenances américaines est plus élevé de 1/4 denier par livre qu'à la fin de la semaine dernière.

Le paquebot Sheldrake vient d'arriver avec les malles du Brésil; les lettres et les nouvelles qu'il a apportées sont de Rio-Janeiro du 19 septembre, et de Fernambouc du 10 octobre.

Ce pays était dans un état peu satisfaisant, à cause des rébellions qui ne pouvaient être apaisées, et surtout à cause de l'épuisement du trésor. Le ministre des finances avait déclaré à l'assemblée législative qu'il avait besoin d'un nouveau crédit de 9,000 contos pour faire face au déficit dans les voies et moyens, somme qu'il a proposée de lever, partie par une émission de bons du trésor, et partie par un emprunt de 5,000 contos, tant au Brésil qu'à l'étranger.

Les ministres avaient tous donné leur démission, se sentant incapables d'arrêter le torrent. L'argent était si rare, que le trésor était obligé de payer 1 p. c. par mois pour l'escompte de ses bons. L'argent (métal), qui valait auparavant 65, avait haussé à 70, contre du papier-monnaie. Les fonds brésiliens 6 p. c. étaient tombés de 75 1/2 à 65 et 64, prix auxquels on ne pouvait faire que de très faibles ventes, et même avec assez de difficulté.

Le change sur Londres s'était élevé à 36 à Rio, mais il était ensuite retombé à 34 1/2; on attribue cette hausse à des quantités extraordinaires de café qui avaient été importées sur le marché et à la rareté de l'argent.

Plusieurs négociants intéressés dans le commerce de la Chine, ayant sollicité du gouvernement une indemnité à raison du dommage qu'ils ont éprouvé par suite de la saisie de l'opium par les autorités chinoises, les lords commissaires du trésor leur ont répondu que le Parlement n'ayant mis à leur disposition aucune somme destinée à la réparation des pertes de ce genre, il fallait que l'affaire fût préalablement soumise à son approbation. Ils ont déclaré en outre aux pétitionnaires que le gouvernement de S. M., après avoir examiné cette affaire d'une manière approfondie, avait résolu de ne point la soumettre au Parlement.

La réponse donnée par les lords de la trésorerie aux personnes qui avaient demandé une indemnité pour la perte de leur opium à Canton, doit leur prouver qu'elles n'obtiendront pas de satisfaction. Nous pensons qu'il ne peut pas y avoir deux opinions sur la justice de la marche adoptée par notre gouvernement. En effet, quand des négociants se font contrebandiers, ils se mettent par ce seul fait en dehors de la protection des lois de leur pays.

FRANCE. — Paris, le 17 NOVEMBRE.

Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a eu hier une longue conférence avec M. le maréchal Soult, et il paraît qu'il a demandé quelques explications sur la formation d'une escadre de réserve à Toulon: car cette mesure a vivement surpris tout le corps diplomatique, et l'on s'attend à ce qu'elle produira une profonde sensation en Angleterre, où l'on surveille avec une grande jalousie l'extension donnée à la marine française.

On assure que M. Soult n'a pas dissimulé au diplomate anglais les motifs qui avaient engagé le cabinet des Tuileries à adopter cette mesure de précaution. L'Angleterre s'étant réunie à l'Autriche et à la Russie pour signer certaines conventions relatives aux conditions à imposer à Méhémet-Ali, et la France étant restée en-dehors de ce traité, il devenait urgent qu'elle augmentât ses armemens maritimes, afin de soutenir les droits de Méhémet-Ali.

On voit par conséquent que la politique anglaise s'est éloignée plus que jamais de la France. Cependant cette circonstance qui pourrait faire craindre un casus belli, ne paraît pas inspirer beaucoup de soucis au ministère français. On dit que le divan est tout-à-fait disposé à reprendre directement ses négociations

avec Méhémet-Ali et à arranger le différend Turco-Egyptien en dehors de toute influence européenne.

C'est afin d'arriver à ce résultat que l'on a rappelé l'amiral Roussin, et rompu par conséquent les projets de congrès européens. Si la paix se conclut directement entre la Porte et l'Egypte, la diplomatie française croira encore avoir remporté un véritable triomphe.

Le gouvernement s'occupe d'un projet de loi relatif aux forçats libérés dont l'affluence à Paris menace la sécurité publique.

M. Grisar vient d'écrire pour l'Opéra-Comique la partition d'une pièce en un acte intitulée: les Travestissemens. M. Chollet et Mlle. Prévost y rempliront les principaux rôles. Cet opéra est en répétition.

On écrit de Lyon, le 14 novembre: Les affaires qui avaient été actives pendant quelques jours se sont tout à coup ralenties. Les nouvelles reçues des Etats-Unis, par le Liverpool, ont amené cette suspension dans les transactions sur les soies.

On sait que des nouvelles contradictoires ont couru sur le comte d'Espagne depuis qu'il a été destitué par la junte de Berge. Ce matin encore, on lit les lignes suivantes dans le Temps en réponse à ceux qui croyent que ce chef carliste était rentré en France:

On paraît avoir la certitude qu'il est caché dans un village de la frontière espagnole, n'osant reparaitre ni parmi les soldats qui l'ont proscriit, ni parmi ceux qu'il a combattus, ni redemander asile à un pays dont il a si honteusement violé l'hospitalité.

Mais voici un journal de Toulouse qui annonce la mort du comte d'Espagne. On lit à ce sujet dans l'Emancipation du 14:

Le 1er novembre, le comte d'Espagne, errant sur les montagnes, reconnu et trahi, fuyant aux approches de quelques compagnies de Bep del Oli, fut bientôt atteint, lié et garrotté, impitoyablement poignardé et précipité des hauteurs escarpées du Col de Nargo, entre les hameaux d'Oriane et Orgacia. Son corps vint d'être retrouvé au fond du ravin.

Tandis que les partisans de la réforme veulent faire croire qu'il n'y a pas assez d'électeurs en France, voici que des citoyens qui sont électeurs, se montrent en ne peut pas plus indifférents à l'exercice de leur droit. En voici un exemple frappant:

Avant-hier, les électeurs du 2e arrondissement de la Seine étaient appelés à procéder à l'élection d'un membre du conseil général, en remplacement de M. Lafitte, démissionnaire. M. Sanson-Davilliers a obtenu 1405 voix. Il y a eu 95 voix perdues et 19 bulletins nuls. Le nombre des électeurs inscrits étant de 5,226, et le nombre des votants n'ayant été que de 1519, les opérations demeurèrent sans résultat. M. le préfet de la Seine devra assigner un jour dans la quinzaine pour y procéder de nouveau, conformément au 8e paragraphe de la loi du 20 avril.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 16 novembre : S. M. a conféré la grand croix de l'ordre du lion néerlandais à S. A. S. le duc de Saxe-Weimar-Pisenach.

Nous avons depuis quelque temps la visite du grand duc régnant de Saxe-Weimar, le frère aîné du lieutenant-général de ce nom au service de Hollande. La réception par notre cour de la manière la plus distinguée, et les fêtes se succèdent en son honneur. Les journaux allemands seuls nous ont fait connaître le motif de cette visite prolongée. Le grand duc est venu demander la main de la princesse Sophie d'Orange pour le grand duc héréditaire son fils. Il paraît que ce serait un mariage d'amour.

Le jeune grand-duc héréditaire aurait été, pendant la visite qu'il fit à notre cour l'été dernier, épris de la jeune princesse, qui, sans être jolie, est très-aimable; elle n'a que seize ans. On croit à La Haye que l'affaire est déjà arrangée, vu qu'il n'est pas probable que le grand-duc ferait une démarche si directe s'il y avait eu possibilité d'éprouver un refus.

On ajoute que la princesse d'Orange verrait cette union avec déplaisir: la religion grecque qu'elle professe défend les maria-

vait savoir ce qui se passait derrière ces hautes et solides murailles.

On s'étonnera de la bonne intelligence et de la franchise qui régnaient entre deux personnages, assis en ce moment dans le cabaret, les coudes sur la table, lorsque l'un saura que l'un d'eux n'était autre que notre ancienne connaissance Didier-le-Tranquille, aussi calme et aussi fatigué que jamais, et que son compagnon, le chef des archers qui jouaient devant la porte, était le même sergent qui, le soir de l'arrivée de Loudouois, avait voulu s'emparer dudit Tranquille pour le livrer au bourreau. Il paraît que le bon Didier, quoiqu'il choquât de temps en temps son gobelet contre celui de sa pratique, n'avait pas tout-à-fait oublié cette circonstance, car il disait avec son calme ordinaire:

« Je ne suis pas fait pour la guerre, sergent Châteaulin, et pourtant je puis bien dire que, dans cette fatale soirée dont nous parlons, je n'ai jamais vu la mort d'aussi près. Vous paraissiez tenir tout particulièrement à me voir pendu, et sans le secours du Quéteine... »

« Oui, oui, interrompit le vieux soldat d'un air gouaillard en caressant sa moustache qui s'élevait en croc jusqu'à son nez, suivant la mode du temps, oui, maître Tranquille, cette nuit là, la corde, comme on dit, a dansé sur votre tête, et un certain sergent Châteaulin de ma connaissance ne vous eût pas fait de quartier. Dame! que voulez-vous! je ne connaissais pas encore votre vin, et puis, songez-y, vous étiez en rébellion, et le devoir... »

« Je ne vous en veux pas, sergent; non, je ne vous en veux pas, sur mon âme, répondit le cabaretier en secouant la tête, et j'aurais mérité cette leçon pour avoir voulu me mêler à la bagarre, moi qui ai toujours eu une si juste horreur pour la guerre. Mais j'étais en compagnie d'un homme qui s'est trouvé à bien d'autres batailles, Châteaulin: je l'ai vu dans son temps donner de rudes coups d'épée pour la bonne cause, et il n'eût pas souffert qu'on m'arrachât un cheveu de la tête, quand même trois mille archers de la prévôté se fussent ligés contre ma chétive personne. »

« Aussi, reprit le soldat légèrement piqué de cette fanfaronnade, votre libérateur a-t-il bien fait d'être un capitaine renommé et un favori du roi et du maréchal de Fervaques, car sans cela, par la croix de Dieu! on n'eût pas oublié si vite la blessure du pauvre Marescot, mon camarade. Et d'ailleurs, à supposer qu'il soit franc, il peut convenir que j'ai serré un peu de près, et s'il n'avait pas appelé le diable à son secours... »

« Le diable répéta le cabaretier avec étonnement. — Oui, le diable, reprit le sergent d'un air capable, car voyez-vous bien, Tranquille, je soutiens moi, que sans le secours du malin, ce quéteine, Loudouois, ou quel que soit le nom que vous lui donniez, n'aurait pu m'échapper cette nuit-là. Jugez-en plutôt, continua le vieil archer en se levant et en montrant du doigt la maison murée, que j'ai fait une démonstration importante et en désignant la maison murée

rée qui s'élevait en face du cabaret. On avait vu le personnage en question

fuir comme un lièvre par ce petit chemin de ronde qui tourne autour de la bicoque de ce vieux fou de Champgaillard. J'étais piqué au jeu et d'ailleurs je voulais venger ce pauvre Marescot, qui criait comme un possédé à cause de son entaille à la poitrine, entaille faite de main de maître, il faut l'avouer. Nos gens, de leur côté, ne se souciaient pas de laisser impunément le meurtre d'un camarade, d'un archer de la prévôté; enfin il fut convenu que toute la nuit nous garderions ce passage, nous basant sur ce que, puisque ce gaillard était entré là, il fallait bien qu'il en sortît. Nous voilà donc en faction longtemps après la bonnassque populaire et rien ne paraissait. La nuit s'avancant et nous commençons à nous ennuyer terriblement, nous prometant bien de faire payer au meurtrier de Marescot cette veille pénible, quand tout à coup au milieu du silence et de l'obscurité nous voyons s'avancer quelque chose de notre côté. Nous préparons nos armes; je crie: « Qui vive! » on ne me répond pas, j'avance alors et je reconnais notre ennemi... Mais il n'était pas seul.

« Ah! fit Tranquille pendant qu'un sourire légèrement ironique venait contracter sa douce et honnête physionomie, il était donc avec le diable! Il était avec un jeune fille, dit brusquement le sergent irrité de l'incertitude apparente de son auditeur; je ne vous dirai pas d'où elle sortait et si elle était réellement faite de chair et d'os comme les autres femmes; ce que je sais c'est que lorsque nous nous approchâmes d'elle, elle nous lança un regard... qui n'est pas facile à oublier, si tant est que se soit le regard d'une créature humaine. Il y avait dans ses yeux comme une étincelle qui nous fondroya. Nos hommes n'osaient porter la main ni sur elle ni sur son compagnon, quoiqu'ils l'eussent parfaitement reconnu à son costume et à son panache.

Cependant moi qui, voyez-vous, Tranquille, suis un vieux loup de bataille et qui ne m'effraie pas facilement, j'allais tout simplement prendre au collet le personnage, quand tout-à-coup cette... cette jeune fille poussa un cri aigu, plaintif, un cri comme je n'en ai jamais entendu de ma vie, Tranquille, et comme je n'en entendrais peut-être jamais, et elle dit rapidement: « Eloignez-vous, malheureux! il a la peste! » En ce moment, l'autre personnage leva la tête à son tour; son visage était livide, décomposé et portait toutes les traces de la contagion... A cette vue, rien ne put retenir nos gens; ils s'enfuirent épouvantés, et moi, instinctivement, sans songer à ce que je faisais, je laissai tomber mon flambeau et je me rangeai contre la muraille; mes cheveux se dressaient sur ma tête sans que je susse pourquoi. Alors ces deux ombres passèrent en silence devant moi et elles disparurent à l'extrémité de la rue sans que je les aie revus depuis. »

L'archer s'arrêta pour juger de l'effet de son récit sur le paisible cabaretier.

ges entre cousins germains. La grande-duchesse de Saxe-Weimar est la sœur aînée de la princesse d'Orange et toutes deux sont sœurs de l'empereur Nicolas.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 novembre.

On annonce l'ouverture à Bruxelles d'un musée de phrénologie, c'est-à-dire de la science par laquelle on prétend apprendre d'après la conformation du cerveau les penchans ou l'aptitude avec lesquelles naît chaque homme. C'est le système du docteur Gall, répandu depuis long-temps tant en Europe qu'en Amérique, que M. Barthel vient enseigner en Belgique. La brochure qu'il vient de publier sous le titre de : Manifeste philosophique, nous apprend que ce musée consiste en modèles en plâtre de crânes humains et des cours publics seront donnés pour propager les connaissances phrénologiques. D'après un coup d'œil rapide jeté sur cette brochure, M. Barthel, n'admet pas que la conformation physique détruise le libre arbitre de l'homme, mais bien qu'elle a assez d'influence pour égarer sa raison, et le porter à obéir brutalement aux mauvais penchans auxquels elle le dispose. Il en conclut que rien n'est plus utile à l'humanité que la science qui fait connaître les prédispositions innées dans les individus, parce qu'elle sert de guide pour combattre dès leur naissance les vices auxquels ces prédispositions peuvent les porter, et pour développer les bonnes qualités qu'elles annoncent.

— MM. Jean Engler et Meulenbergh déclarent, dans un avis aux actionnaires d'une société en commandite pour la fabrication des briques à la mécanique, que le produit de la fabrication, qualité à part, ne saurait, quant au prix de revient, soutenir la concurrence avec la brique provenant de la fabrication ordinaire. Ces MM. invitent leurs co-intéressés à dissoudre la Société.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 18 novembre. — La séance est ouverte à une heure par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal de la séance de samedi. Il est approuvé.

Il est donné lecture de deux lettres parvenues au bureau, l'une est de M. Fallon, qui annonce ne pouvoir assister à la séance de ce jour, la seconde est de M. de Renesse qui déclare ne plus pouvoir accepter les fonctions de secrétaire, si ses collègues voulaient encore les lui confier.

M. Dechamps dépose sur le bureau le rapport supplémentaire de la commission, relativement à l'élection de Termoude. La chambre en ordonne l'impression, sans lecture préalable.

(La commission propose à la chambre de déclarer qu'elle n'entend annuler que les seules opérations électorales qui ont suivi le premier tour de scrutin, conservant ainsi le droit que MM. de Decker et Vilain XIII ont acquis, dans ce scrutin, d'être ballotés ensemble exclusivement.)

La discussion de ce rapport est renvoyée à la séance d'après demain.

L'ordre du jour appelle la formation du bureau.

Nomination du président. — Nombre de votans, 75. — Majorité absolue, 38. — M. Fallon obtient 45 suffrages, M. Dubus aîné, 28; les autres voix sont perdues.

En conséquence, M. Fallon est proclamé président de la chambre des représentans.

Nomination de deux vice-présidents. Nombre de votans, 78; majorité absolue, 40. — M. Dubus aîné obtient 47 voix; M. de Behr, 34; M. Devaux, 31; M. de Bouckere, 26; M. Angillis, 5; M. Liedts, 5; M. Coppi ters, 5, et M. d'Huart, 5.

M. Dubus aîné ayant seul obtenu la majorité absolue, est proclamé premier vice-président.

On procède à un second tour de scrutin, pour la nomination d'un second vice-président.

Le nombre des votans est de 77. M. de Behr obtient 41 voix. M. Devaux 59, M. de Bouckere 6. — M. de Behr est proclamé second vice-président.

Nomination des Secrétaires. — Nombre de votans, 75; majorité absolue, 38. M. B. Dubus obtient 65 voix, M. Lejeune, 57, M. Schyven, 50, M. Mast de Vries, 57, M. Troye, 22, M. de Villegas, 50, M. Sigaert, 14, M. Cools, 14.

MM. B. Dubus, Lejeune et Schyven, ayant seuls obtenu la majorité absolue, ont été proclamés secrétaires.

On procède à un nouveau tour de scrutin pour la nomination du 4^e secrétaire. Le nombre de votans est de 75; majorité absolue, 37. M. Mast de Vries a obtenu 40 voix et est proclamé 4^e secrétaire.

Nomination de deux questeurs. — Nombres de votans, 67; majorité absolue, 34. M. M. Liedts et de Sécus obtiennent chacun 59 voix et sont proclamés.

— Oui, sergent Chateaulin, repit celui-ci, je conviens qu'il y avait dans tout ceci de quoi étonner et effarayer même de braves gens comme vous, et cependant cette jeune fille que vous avez prise, ajouta-t-il en souriant de nouveau, pour un génie maléfisant, était un ange de douceur et de paix, qui a sauvé la vie à ce pauvre queteine Loudunois. Ce n'était rien moins que Mlle. Jeanne de Champgaillard, la fille du baron, et je vous jure qu'il n'y avait rien de diabolique dans cette belle personne-là. Elle s'était dévouée pour servir de guide au queteine, que tout le monde fuyait et repoussait à cause de la peste qu'il avait prise le soir même, on ne sait comment, au milieu de la foule. On dit bien qu'il y avait quelque amourette sous jeu; mais cela ne regarde ni vous ni moi; ainsi nous n'en parlerons pas. Quoi qu'il en soit, et vous quittant, la demoiselle conduisit le queteine chez un ancien ami, et, au risque de mourir avec lui, elle le soigna avec un zèle, une persévérance qui ont été récompensés, puisqu'elle est saine et sauve et que le capitaine est complètement guéri. Depuis ce temps elle s'est retirée dans un couvent dont on n'a pu la tirer jusqu'ici. Mais le plus beau de l'affaire, c'est que le roi, qui a entendu parler de tout ceci, a mandé Loudunois qu'il connaît depuis longtemps, et a voulu apprendre de sa bouche tout le détail de l'aventure. Ce qu'a raconté le queteine au sujet de la famille de Champgaillard, le liganoire; toujours est-il qu'il vient souvent ici et qu'il passe d-s heures par dessus la muraille du jardin, il a plusieurs fois jeté des lettres par dessus la muraille de cette maison, il a appélé, fait des signes, sans que jamais les habitans de cette maison, si toutefois il en reste, aient paru s'en apercevoir; et c'est lui sans doute qui a sollicité et obtenu du roi cet ordre de recherche que vos archers et vous avez à exécuter chez le baron de Champgaillard, aussitôt que celui qui doit diriger ces perquisitions sera arrivé.

« Ce personnage se fait bien attendre! » dit avec humeur le sergent rapplé tout à-coup au sentiment de l'actualité.

Puis il ajouta : « Vous m'avez fait une étrange histoire, Tranquille, à propos de ce queteine et de cette demoiselle, et quoique je ne comprenne pas bien certaines circonstances de votre récit, désormais j'y regarderai à deux fois avant de prendre une jeune fille pour un diable. Mais maintenant pourriez-vous me dire, je vous prie, ce que je vais faire moi et mes archers dans cette satanée maison, que Dieu confonde? »

— Vous allez le savoir, dit le cabaretier en se levant et en se dirigeant vers la fenêtre, j'entends des pas de chevaux. Ils annoncent sans doute l'arrivée de celui ou de ceux que vous et vos gens vous attendez.

En effet une cavalcade assez nombreuse débouchait en ce moment à l'angle du fanbourg et s'avancait avec rapidité. En tête de ce cortège était un huissier du châtelet, en robe noire et monté sur une mule. Ce vénérable personnage tenant sa verge d'argent d'une main et portant des papiers sous l'autre

M. VANDERBELEN. Messieurs, la chambre est maintenant définitivement constituée, je prie M. le président et M. M. les secrétaires de vouloir bien venir prendre place au bureau.

Maintenant je vous demanderai la parole pour quelques instans.

Messieurs, je vous remercie de l'indulgence que vous avez bien voulu m'accorder en me choisissant pour votre président d'âge, fonctions que j'ai tâché de remplir avec la plus grande impartialité. Permettez-moi, avant de quitter ce fauteuil d'honneur, de faire des vœux pour la prospérité de notre pays et du roi. (Bravos dans la salle.)

M. de Behr, vice-président, et MM. B. Dubus et Schyven, prennent place au bureau.

M. de Behr. Messieurs, en l'absence de M. Fallon et de M. Dubus aîné, je suis dans l'obligation de prendre place au fauteuil. Je propose de voter des remerciemens à notre président d'âge et aux secrétaires provisoires. (Appuyé.)

M. le président. Veut-on procéder à la nomination des commissions permanentes? (Non, non, demain.)

M. Dumortier. Je demande maintenant que la chambre est constituée, que l'on donne acte au gouvernement de la présentation du budget et qu'on en ordonne l'impression.

M. le ministre des finances. Je demande qu'on renvoie le budget en section. Je n'ai pas fait cette proposition en le présentant, mais aujourd'hui que la chambre est constituée, elle peut statuer sur le renvoi aux sections.

M. le ministre de l'intérieur. Je demanderai aussi que le projet de loi relatif aux céréales soit renvoyé aux sections ou à une commission.

M. Van Hoobrouck de Fiesnés. Cette loi est très-urgente; les sections ne sont pas encore constituées, je fais donc la proposition formelle que la loi soit renvoyée à une commission qui sera nommée par le bureau.

La chambre renvoie le budget aux sections; la loi sur les céréales à une commission qui sera nommée par le bureau, et la chambre s'ajourne à demain à une heure pour la nomination des commissions permanentes.

On procède au tirage des sections. La séance est levée à 4 heures. Demain séance à une heure.

LIÈGE, LE 19 NOVEMBRE.

DE LA CRISE ACTUELLE.

(4^e ARTICLE.)

Les embarras de l'industrie sont grands; la population ouvrière en est péniblement affectée; mais comme ni la prohibition, ni l'allocation de subsides ne sauraient les alléger, ainsi que nous l'avons démontré, comme, d'un autre côté, l'ouverture de nouveaux débouchés n'est pas prochaine, il faut chercher, dans un autre ordre de faits, les moyens de réparer, autant que possible, le mal existant.

Tout le monde admettra, avec nous, que l'élevation du prix des vivres est excessive, dans l'espace de sept ans, il a doublé. Le salaire n'a pas suivi la même proportion. Il a été augmenté, il est vrai. Mais il ne saurait suffire aux besoins de l'immense majorité de la population. Cependant les fabricans sont dans l'impossibilité d'en élever le taux. Ils ont même été obligés récemment, dans certaines localités, de le réduire, à cause de l'encours de leurs magasins et de la difficulté d'écouler leurs produits. Il faut donc agir sur les vivres et s'efforcer d'amener une diminution dans le prix des objets de première nécessité, qui sont, pour tous, le pain, les pommes de terre, et la viande.

Parlons d'abord du pain. Après l'abolition de la loi sur la mouture, le prix du pain, qui sous l'empire de cette loi, tendait chaque jour à s'élever, subit une diminution marquée. Il se maintint même, pendant deux ou trois ans, à un taux raisonnable. Mais depuis 1835, il augmenta successivement, et aujourd'hui, malgré l'abondance des récoltes, il est de moitié plus élevé qu'il ne l'était avant cette époque.

D'où provient cette augmentation? Selon nous, il faut l'attribuer à deux causes : d'abord, à la mise à exécution de la nouvelle loi sur les distilleries; et ensuite aux vices de la législation sur l'entrée et la sortie des céréales.

La loi de 1852 avait restreint, dans un cercle fort étroit, la fabrication des liqueurs spiritueuses. Les droits à payer étaient très-élevés. La surveillance exercée sur les distilleries était également très-sévère et les amendes, en cas de fraude, s'élevaient quelquefois à des sommes énormes. Cette loi n'était point parfaite sans doute. Elle laissait peut-être trop à l'arbitraire. Les vexations fiscales étaient très-nombreuses et l'esprit chicanier des employés hollandais les multipliait outre mesure. Mais telle qu'elle était, cette loi produisait d'excellens résultats; elle empêchait l'accaparement du blé par les distillateurs, et res-

treignait la consommation du genièvre, source de tant de maux et de crimes.

Après la révolution, les agriculteurs et les fabricans de liqueurs fortes, s'élevèrent contre le maintien de cette loi, et en demandèrent l'abolition. Leurs réclamations furent appuyées par la plupart des organes de la presse et des membres de la législature, qui ne prévoyaient pas les funestes résultats d'un changement trop brusque. La loi de 1822 fut abrogée et remplacée par la loi de 1835. Mais deux ans s'étaient à peine écoulés qu'on s'aperçut de la faute qui avait été commise. Le nombre des distilleries s'accrut d'une manière extraordinaire, une grande partie du blé, qui auparavant servait à la fabrication du pain, fut détournée de sa destination naturelle, pour être employée à la fabrication du genièvre, dont le débit, à dater de cette époque, suivit une marche toujours ascendante. Mais, à mesure que le prix du genièvre baissait, le prix du pain augmentait, et ce renchérissement devint bientôt tel qu'il excitait les réclamations du pays tout entier.

On aurait pu rétablir, peut-être, l'équilibre, par une bonne loi sur l'entrée et la sortie des céréales. Mais la majorité de nos chambres, composée de propriétaires fonciers, directement intéressés dans la question des grains, s'occupa uniquement de la prospérité agricole, et s'inquiéta fort peu du reste. Dans le seul but de protéger l'agriculture contre la concurrence étrangère, on posa à l'importation et à l'exportation des grains, des limites peu équitables. On prohiba l'exportation du seigle, dès qu'il avait atteint le prix de 13 francs l'hectolitre, et on en permit l'importation franchise et libre de tous droits. On établit une disposition analogue pour le froment. La libre importation n'en était permise, et l'exportation n'en était défendue, que lorsqu'il s'élevait au prix moyen de 26 francs l'hectolitre. Cette base était évidemment vicieuse. Pour que la mesure fut juste et ne blessa pas les intérêts du plus grand nombre, il aurait fallu, selon nous, fixer la limite à 10 francs pour le seigle et 20 francs pour le froment, prix moyen de ce que coûtait l'hectolitre de ces céréales, avant la loi de 1835. Par un semblable tarif, notre agriculture était suffisamment protégée et tout le monde aurait pu vivre.

Il y a donc un changement radical à apporter dans notre législation, sur les distilleries et sur l'entrée et la sortie des céréales. Qu'on en revienne franchement à la loi de 1822, en la débarrassant toutefois, autant que possible, du cortège de vexations fiscales qui l'accompagnait, et qu'on modifie promptement la loi sur les grains. Nous sommes persuadés que ces mesures exerceraient une influence favorable sur le prix du pain, et nous en conseillons vivement l'adoption.

Parlons maintenant des pommes de terre. La consommation de ce produit a beaucoup augmenté depuis quelques années. Mais si nous en recherchons la cause, nous la trouverons encore dans l'immense développement des distilleries à féculé. Nous la trouverons également dans l'établissement d'une nouvelle branche d'industrie qui s'est emparé de ce produit pour en faire du sucre, quoiqu'on ne soit pas encore parvenu, jusqu'aujourd'hui, à obtenir des résultats satisfaisans.

Tel donc, il faut appliquer au mal, le même remède que nous avons indiqué plus haut : restreindre la fabrication de l'eau de vie de féculé, et remettre en vigueur la loi de 1822.

Quant au prix de la viande, nous avons démontré souvent la nécessité de changer le tarif sur l'importation du bétail étranger; les organes même du ministère ont trouvé que nos réclamations étaient fondées. Il faut donc espérer que, dans la prochaine session, les chambres y feront droit, et que nous verrons diminuer, d'un tiers au moins, les droits qui grevent aujourd'hui l'entrée du bétail.

Il nous reste à traiter une autre question de dégrèvement, tout aussi importante que celles que nous avons déjà examinées, et que nous aborderons dans un prochain article : nous voulons parler des octrois.

La commission communale chargée d'examiner le budget de 1840, est sur le point d'avoir terminé son travail; plusieurs séances ont déjà eu lieu et la discussion pourra commencer sous peu de jours.

La chambre des représentans s'est réunie hier à une heure. M. Dechamps a présenté le rapport de la commission sur la question qui restait indécise relativement à l'élection de Termoude. La chambre en a ordonné l'impression sans lecture préalable.

Les conclusions de la commission sont de déclarer que la chambre n'entend annuler que les seules opérations électorales qui ont suivi le premier tour de scrutin, conservant ainsi le droit que M. M. Vilain XIII et de Decker ont acquis dans ce scrutin d'être exclusivement ballotés ensemble.

La discussion de ce rapport a été renvoyée à la séance d'après demain.

béir en tout ce que je vous commanderai pour l'exécution de ma mission. C'est l'ordre du roi.

— Il suffit, dit le sergent, qui comprenait mieux ce langage que celui du mandat prévôtal; le capitaine Loudunois, ajouta-t-il avec un certain air de malice soldatesque, peut se souvenir de l'exactitude avec laquelle je remplis mon devoir.

Le capitaine le regarda avec plus d'attention qu'il n'avait fait jusqu'ici. « Si je ne me trompe, dit-il, c'est vous qui gardiez le passage pendant cette soirée funeste... »

— Oui.

« Eh bien, repit le capitaine revenant tout-à-coup à ses habitudes militaires et en lui tendant la main avec cordialité, je ne vous en veux pas, parce qu'après tout j'étais en faute; sans rançon. »

Le sergent serra la main qu'on lui tendait avec tant de franchise, et se mit en devoir de ranger ses soldats en disant à Tranquille avec satisfaction : « Eh bien! c'est un brave homme; et vous avez raison, Tranquille, il n'a pas plus de fiel que vous. »

Pendant ce temps, Loudunois s'était approché de la litière, en soulevant avec respect l'un des rideaux qui l'enlouraient de toutes parts : « Nous voici arrivés, Jeanne, dit-il à la personne qu'elle contenait; prenez courage, dans quelques instans vous allez embrasser votre père et vos frères. »

— Non, non, Loudunois, répondit une voix douce et mélancolique; ne me flattez pas d'une douce espérance. Mes frères n'existent plus; la bonté du roi n'aura abouti qu'à me faire retrouver leurs cadavres dans cette maison fatale.

— Chassez de semblables idées, ma Jeanne bien-aimée; votre père existe encore et vous savez par quelle promesse le roi m'a permis de relever son courage. Ayez patience, je vais donner des ordres pour que la porte soit bientôt forcée, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de pénétrer dans cette maison.

— Loudunois, ne voit-on rien encore sur les murailles, sur les plâtres, sur les corniches qui servent de fenêtres? Je viens d'entendre sonner du cor; personne n'est-il venu à cet appel?

— Personne, Jeanne, dit le capitaine avec une profonde tristesse; cette maison semble abandonnée.

— C'est qu'ils sont morts! murmura la jeune fille en gémissant. Loudunois, souvenez-vous que nous avions laissé la mort derrière nous. Le capitaine laissa tomber les courtines de la litière pour cacher l'inquietude mortelle qui se peignait malgré lui sur son visage et les larmes qui roulaient silencieusement sur ses joues bazarées.

ELLE BERTHEL. (La fin à un prochain numéro.)

La chambre s'est ensuite occupée de la formation de son bureau.

M. Fallon a été nommé président par 45 sur 75. M. Dubus a été élu vice-président.

Pour la nomination de deux vice-présidents, 78 votants ont pris part au scrutin; la majorité absolue était de 40. M. Dubus a été élu vice-président par 47 suffrages, M. de Behr 34, M. Devaux 51, M. de Brouckere 26.

M. Dubus a été élu seul obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président.

La chambre a passé à un troisième scrutin qui a donné 41 voix à M. de Behr, 29 à M. Devaux; 6 à M. de Brouckere: quelques voix ont été perdues.

En conséquence M. de Behr a été nommé second vice-président.

MM. B. Dubus, Lejeune, Schyven et Mast de Vries ont été nommés secrétaires.

MM. Liedts et de Sécus ont été réélus questeurs.

Vendredi dernier, on a essayé le jeu des pompes de la nouvelle machine d'épuisement, à la bure Morehamps, de la Société des Charbonnages et Hauts-Fourneaux de l'Espérance à Seraing, sixième district des mines. A la cinquième impulsion du piston l'eau des divers équipages est arrivée au jour.

Ces pompes, dont le montage, d'une solidité remarquable, est dû au maître ouvrier Bourlard, ne reçoivent pas la moindre oscillation dans leur marche. Le système d'échelles adopté pour le puits des pompes rendra les visites et les réparations très-faciles. Cette belle machine à pistons plongeurs, d'une force de deux cents chevaux, sort des ateliers de M. Cockerill à Seraing.

— A la houillère de M. Beco, à Choekier, on a traversé récemment le grès de Flémalle, à l'autre côté duquel on a rencontré de la houille propre au coak.

Hier une femme a été sur le point d'être écrasée, rue derrière le palais, où la circulation est si souvent encombrée, qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'on ait à déplorer quelque accident. Cette malheureuse a été retirée de dessous les chevaux au moment où elle allait être broyée par les roues de la charette. Elle en a été quitte pour la peur.

Un pharmacien de cette ville, jaloux de se rendre utile à ses confrères, comme aussi de rendre à son art toute son ancienne dignité, a signalé, dans un article que nous avons inséré au mois de janvier dernier, quelques lacunes dans la loi du 12 mars 1818; aujourd'hui il nous prie de communiquer à nos lecteurs, les observations suivantes: Au moment que les chambres auront à s'occuper de la révision de la loi sur l'art de guérir, et que déjà, dans plusieurs villes de la Belgique, les médecins et les pharmaciens se sont assemblés à l'effet de nommer des commissions qui seront chargées de faire des rapports touchant cette matière, nous ne croyons pas inutile de signaler à nos confrères un fait très-important: c'est que pour obtenir d'une manière certaine le résultat que nous nous proposons, il faut avant toute chose qu'il existe entre nous tous, médecins et pharmaciens, une parfaite union et un accord unanime; l'intérêt des diverses branches de l'art de guérir est commun; les maux qui les affligent ont besoin du concours de tous pour qu'une loi qui les réprime soit obtenue de la législature. A cet effet, nous conseillons aux commissions qui se sont établies et s'établiront dans les différentes villes de la Belgique, de se communiquer mutuellement les idées salutaires que chacune d'elles pourrait posséder sur les améliorations à introduire, les abus à corriger, etc. C'est ainsi que marchant de concert, les médecins et les pharmaciens obtiendront des lois qui seront plus conformes à leur intérêt, qui relèveront la dignité de leur profession, et empêcheront ce honteux charlatanisme sur lequel gémissent aujourd'hui tous les hommes qui ont encore à cœur l'honneur de leur art.

Voici l'état des dons recueillis dans les communes de l'arrondissement de Wareme, en faveur des victimes de l'événement de Horloz:

Table with 3 columns: Commune, Fr. C., Fr. C. Total, frs. 755 08

Le Moniteur publie le tableau des départs du chemin de fer, pour la période d'hiver, laquelle commence le 21 novembre. Nous modifierons en temps utile le tableau abrégé que nous plaçons à la fin du journal.

— L'industrie cotonnière n'est pas en souffrance en Belgique, en Angleterre et en France seulement; elle est aussi dans un grand état de crise en Saxe et dans le grand duché de Bade. C'est ce que nous tenons d'une source certaine. (Indépendant.)

— On lit dans l'Emancipation:

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'un agent du gouvernement bavarois était arrivé à Bruxelles pour conclure avec le gouvernement belge un marché relatif à la fourniture d'une forte quantité de pièces d'artillerie de différents calibres destinées aux forteresses bavaroises.

Le fait était exact; seulement nous avions par erreur désigné comme chargé de cette importante mission le consul bavarois accrédité près la ville de Francfort; aujourd'hui mieux renseignés, nous pouvons assurer que la personne chargée de ce soin est M. Bartels, consul et conseiller de S. M. le roi de Bavière résident à Cologne, et nous pouvons ajouter qu'un contrat a été passé le 15 de ce mois à Liège avec le directeur de la fonderie royale pour une fourniture considérable.

— La régence de Bruxelles vient de faire publier l'arrêté suivant relatif à la police du Marché-aux-Pommes-de-Terre:

Art. 1er. Il est défendu de vendre et d'acheter les pommes-de-terre, sur le marché à ce destiné, autrement qu'au poids ou à la mesure. L'usage de vendre par sac est prohibé.

Art. 2. Pour la vente des pommes-de-terre, l'unité du poids sera le kilogramme et ses multiples; l'unité de la mesure sera l'hectolitre et ses subdivisions.

Art. 3. Il sera établi sur le marché aux pommes-de-terre des peseurs et mesureurs jurés. Les acheteurs et les vendeurs pourront avoir recours à leur ministère pour constater le poids ou la mesure des pommes-de-terre. La rétribution à payer de ce chef tant par le vendeur que par l'acheteur, sera de 4 centimes par hectolitre ou par 100 kilogrammes; de 2 centimes par demi-hectolitre ou par 50 kilogrammes, et par quantités inférieures.

— Les missionnaires sont arrivés à Lokeren depuis environ une semaine. Ils y prêchent régulièrement cinq à six fois par jour. Un grand nombre de confessionnaux ont été placés non seulement dans l'église, mais encore dans les maisons environnantes, et les membres du clergé des communes voisines ont été recrutés pour assister les R. P. P. dans leur mission et entendre la confession des fidèles. On nous assure qu'ils sont presque tous logés chez les principaux habitants de la ville.

— Un journal polonais vient de paraître à Bruxelles depuis hier, qui a pour titre l'Aigle blanc.

Voici le prix de revient du pain qui a été adjugé dans les diverses places des garnisons dans la Belgique pour l'année 1840, et approuvé par le ministre de la guerre. Alost, à A. Reich de Gand, pour 17 centimes 75/100 par ration de 75 décagrammes, Audenaerde, à P. Stevenaerde d'Andenaer, 14 c. 74/100; Diest, Daniel Gausès, d'Anvers, 20 c. 25/100; Dinant, Monin Gourmont de Dinant, 19 c. 75/100; Hasselt, G. Cantillon, de Curange, 17 c. 74/100; Hoogstraeten, L.-J. Segers, d'Hoogstraeten, 19 c. 75/100; Liège, C. Jansé, d'Anvers, 17 c. 54/100; Mariembourg, C. Tourtiaux, de Mariembourg, 18 c. 47/100; Menin, P. Van Bunnan, à Menin, 19 c. 49/100; Nieupoort, J. Bartholomens, de Nieupoort, 21 c.; Saint-Bernard, L. Janssens, d'Anvers, 18 c.; St.-Trond, J. J. Cockerbergh, de St.-Trond, 18 c. 99/100; Tirlemont, D. Gausès, d'Anvers, 18 c. 95/100; Turnhout, P. Steinen, de Turnhout, 18 c. 24/100; Vilvorde, H. Vanderhelen, de Vilvorde, 17 c. 74/100; Liefkenshoek, A. Rombauts, de Talloo, 18 c. 57/100; Lillo, au même, 18 c. 74/100; Fort-Marie, au même, 18 c. 57/100; Pont-de-Paille, H. Jonckheere, de Brages, 22 c. 49/100.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Aujourd'hui que la question agricole a été soulevée par le haut prix des grains, et qu'elle attire sérieusement l'attention publique, la comparaison de quelques-uns des principaux faits qui la concernent, en France et en Angleterre, ne saurait être sans intérêt.

En France, la moyenne du produit d'un hectare en céréales est de 11 hectolitres environ; en Angleterre, cette moyenne est de près de 25, par conséquent plus du double qu'en France.

La Grande-Bretagne, comprenant l'Angleterre, le pays de Galles et l'Ecosse, contient une population de 16,537,593 âmes.

Sur ce nombre, 1,041,802 familles, si l'on s'en rapporte aux documents publiés, il y a quelques années par le parlement, sont employées aux travaux agricoles. On estime en général que la moyenne pour chaque famille est de 4 1/2 individus, mais en élevant ce chiffre à 5, on trouve que 5,209,010 personnes sont employées au travail du sol; ce qui fait moins du tiers de la population totale. En France, le nombre des individus occupés au même travail peut être évalué pour le moins à vingt-deux millions; sur 52 millions d'habitants, par conséquent à peu-près aux deux tiers de la population. M. de Dombasle estime même que l'agriculture emploie les 4/5 des bras, mais ce chiffre est exagéré.

En Angleterre, le sol cultivé est de 15 millions d'hectares; en France, il est de 40 millions. Ainsi, pour cultiver un espace trois fois plus grand, la France emploie une population plus que quadruple. Mais cette différence n'est qu'à demi concluante; c'est moins l'étendue du sol que le travail qui fait l'abondance.

L'Angleterre et l'Ecosse avec 5 millions de bras et 15 millions d'hectares, nourrissent une population de 16 millions d'habitants; la France avec 22 millions de bras et 40,000 hectares, nourrit seulement le double d'habitants; encore la nourriture qu'elle leur procure est-elle bien inférieure à celle des Anglais.

Le tableau suivant fera ressortir d'une manière plus vive la supériorité agricole de l'Angleterre sur la France, et combien la production a acquis plus de développement et d'économie dans un pays que dans l'autre.

Tableau des principaux produits annuels de la France et de l'Angleterre.

Table comparing agricultural products of France and England, including categories like Grains, Chevaux, Bœufs, Moutons, and their respective quantities and values.

M. Rubichon, dans son ouvrage sur le mécanisme de la société, signale habilement le résultat de toutes ces comparaisons. Après avoir établi que sur 100 familles françaises, 75 sont occupées à l'agriculture, tandis qu'en Angleterre il n'y en a que 28 sur cent, il résume ses observations par le tableau suivant:

Tableau résumant les observations de M. Rubichon sur l'agriculture en France et en Angleterre, montrant la désignation, l'Angleterre et la France.

Comme on le voit l'agriculture anglaise produit avec infiniment plus d'économie que l'agriculture française. Il en résulte d'incontestables avantages pour la Grande-Bretagne. Voici, en effet, quelle est la position actuelle de la France sous ce rapport: aujourd'hui deux tiers de la nation sont occupés aux travaux nécessaires à la subsistance de tous. Il faut donc le travail de deux travailleurs pour acheter celui d'un ouvrier manufacturier. Si, au contraire, un laboureur suffisait à faire vivre, en même temps que lui-même deux ouvriers manufacturiers, il aurait en échange de son travail le produit du travail de ces deux hommes. Cette situation avantageuse est précisément celle de l'Angleterre, grâce aux méthodes économiques et à l'abréviation de travail qui y ont été introduites dans l'industrie agricole.

La Gazette universelle de Leipzig contient la lettre suivante de Paris:

Il est difficile de refuser son admiration au caractère remarquable de Louis-Philippe, si celui-là même était le seul senti-

ment qu'il devrait inspirer. Tant de flexibilité unie à une si grande fermeté, tant d'infatigabilité à reprendre de nouveau ce qui a souvent échoué, tant de courage accompagné de tant de précautions, tant d'énergie dans l'oubli, cette répugnance systématique pour des résolutions décidées, ce manque de foi à ce qu'il y a d'idéal dans l'homme, tant de soumission accompagnée de tant d'ambition, tant de patience contre toute espèce d'ignominie et tant de mépris pour une foule de vœux, pour mille cris, pour des millions d'avis. On reste tout ébahi devant un tel caractère. Mais de quelle manière que l'on puisse le juger, dans le moment actuel l'Europe civilisée lui doit un grand et brillant résultat. Depuis que Catherine a occupé le trône des czars, nous voyons aujourd'hui pour la première fois que la Russie, qui jusqu'à présent a toujours voulu faire croire en temps de paix à sa grandeur et à sa force, tandis qu'elle trahit dans la guerre sa faiblesse, est en temps de paix contrainte de manifester son insuffisance. Ce résultat l'Europe le doit uniquement à ce caractère de Louis-Philippe et de sa politique. Le cabinet russe n'était pas habitué à une politique si expectante, si immobile, si certaine de son but, si assurée dans ses moyens, si élastique et d'une raideur si impitoyable, et la Russie qui voulait jouer le rôle de Carthage dut rendre les armes au temporisateur. Si le roi des Français s'était déclaré dès le commencement pour un côté, n'importe lequel, la Russie aurait pu continuer de jouer le rôle d'une puissance formidable; mais s'étant toujours montré temporisateur et sur le qui vive sans que rien ne pût l'écarteler d'une position une fois prise, la Russie se trouve dans le cas de faire descendre sa politique de cette hauteur artificielle et de la mettre au niveau de la politique des autres puissances.

Elle avait employé tous les moyens possibles pour ne pas être obligé de se démasquer, mais en vain. D'abord on fit grand bruit des armemens dans la Russie méridionale, calculés pour faire impression sur le roi des Français qui déteste la guerre; Louis-Philippe n'y prit pas garde. Ensuite on dit que la Russie ne voulait pas prendre part aux conférences. « Nous verrons », dit Louis-Philippe. — Plus tard, on répétait que la Russie et la Prusse se retireraient de la conférence. — « Ils ne sauraient rien faire tout seuls », dit Louis-Philippe. — Tout d'un coup on voulut faire croire que la Russie était sur le point de se rapprocher de la France, lui sacrifiant volontiers l'Espagne.

Louis-Philippe ne désire rien tant que ce rapprochement, mais sachant que le temps n'est pas encore arrivé, il ne se laisse pas entraîner. Cependant, lord Palmerston assiégea à toute force Louis-Philippe pour l'entraîner à des mesures coercitives contre le vice-roi. Louis-Philippe comprit sur-le-champ que rien ne pouvait être plus agréable à la Russie qu'une pareille étourderie, et repoussa la fougue du ministre anglais, le sourire sur les lèvres. Enfin, lorsque tout eut échoué, M. de Brunow fut envoyé en Angleterre, démarche qui eut beaucoup de ressemblance avec la fameuse manœuvre de Napoléon en 1814. Celui-ci, lorsqu'il vit qu'il n'était plus en état d'arrêter les alliés dans leur marche sur Paris, revint subitement sur ses pas et marcha sur le Rhin; les alliés, pensait-il, trembleraient pour leurs possessions allemandes et s'en retourneraient en suivant son exemple. Mais les alliés ne s'effrayèrent pas et marchèrent tranquillement vers Paris, ce qui força Napoléon à rebrousse chemin, mais il arriva trop tard. Louis-Philippe agit comme les alliés; les manœuvres du cabinet russe ne l'intimidèrent point et il avança avec intrépidité vers son but, qui était d'affaiblir l'influence russe et la foi en sa puissance. La Russie fut donc obligée de revenir sur ses pas et de suivre la politique des autres puissances. C'est dans cette voie que nous la voyons marcher à contre-cœur, mais forcément. Voilà l'art déployé par Louis-Philippe, voilà le motif de la violente animosité du cabinet russe contre le roi Français. Jamais elle n'a atteint un degré si élevé. Toutes les démonstrations récentes, toutes les menaces faites à l'aide des bonapartistes et des napoléonides, ont cette origine.

Louis-Philippe ne se laisse cependant pas intimider, il reste froid, indifférent, neutre; l'animosité ne change pas sa manière de voir, bien au contraire elle lui semble propice à ses vœux, à une alliance avec la Russie, car il a fait sentir à ce cabinet sa puissance sinon d'une manière positive du moins négative, et il sait qu'aucune irritation, qu'aucune colère ne résiste longtemps à l'intérêt politique, et que cet intérêt finira par ramener la Russie à la France, ainsi sa politique reste invariable.

De nos jours celui qui sait temporiser l'emporte; temporer, voilà le caractère de notre époque, celui qui s'y entend le mieux en est le premier représentant, ceux qui courent à l'assaut se brisent contre les obstacles. Considéré sous ce rapport le roi des Français est le plus pénétrant (clairvoyant) parmi les souverains de l'époque, et l'esprit le plus flexible parmi eux.

Cette lettre que les journaux de l'Allemagne du Nord et du Midi ont reproduite d'après la Gazette universelle de Leipzig fait grande sensation en Allemagne. Elle figure dans la Gazette universelle d'Augsbourg, à côté des articles favorables à la Russie en supplantant qu'ils n'aient pas été communiqués par le cabinet de Saint-Petersbourg.

THÉÂTRE. — BÉNÉFICE DE M. PAUL CANUT.

Il courrait hier une foule de bruits dans la salle: on parlait de supprimer l'abonnement, de ne plus jouer que deux fois par semaine, au grand Théâtre, etc. Tout cela était dit d'une manière très-vague. Mais ce qui était annoncé positivement, c'est un bénéfice pour notre toulousain, pour notre excellent Paul Canut; on parlait des Impressions de Voyage et de la première représentation de Michel ou l'Amour et le Mépris, comédie-vaudeville en 4 actes, au Théâtre des Variétés, dans lequel notre premier comique doit jouer le rôle principal.

Le public a assez montré par l'empressement qu'il a mis à accourir au théâtre, chaque fois que le nom de Paul Canut se trouvait sur l'affiche, combien cet artiste lui était agréable. Bien certainement on refusera des billets vendredi au Théâtre du Gymnase; que l'on se hâte donc de prendre des places d'avance.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mardi, 2e début de Mlle. Masson Dalti, 2e chanteuse, le COMTE ORY, grand opéra en 2 actes. — Le spectacle commencera par une FAUTE, vaudeville en 2 actes.

ANNONCES.

Huitres anglaises, chez PARFONDRIY, derrière l'hôtel-de-ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

A LOUER dès maintenant, une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves.

S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

On DEMANDE une DEMOISELLE connaissant la langue française et les ouvrages de mains, pour remplir les fonctions de SOUS-MAITRESSE dans un pensionnat. S'adresser rue du Vert-Bois, n° 534.

BEAU QUARTIER à LOUER, composé de 4 Pièces. S'adresser chez COLARD-DEJACE, tapissier, rue de la Régence, n. 55, près de l'Université.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

An n. 5, rue du Mouton-Blanc, on vend du CRIN noir et gris, première qualité, en détail, à prix avantageux.

Ecole de Chant

POUR LES

DEMOISELLES,

ÉTABLIE PLACE DU MARCHÉ,
Au coin de la rue Royale, N° 5-925.

Quelques jeunes personnes ayant exprimé au professeur L. MIGETTE, le désir de recevoir des LEÇONS de MUSIQUE vocale, il informe le public qu'il ouvrira le 14 novembre courant, au local ci-dessus, une ÉCOLE de CHANT pour les Demoiselles; les leçons se donneront le Mardi, le Jeudi et le Samedi de chaque semaine, de 4 1/2 heures à 6 heures du soir.

Prix : 5 francs par mois.
Le professeur continue de recevoir les inscriptions pour l'école de chant de garçons qui compte déjà un grand nombre d'élèves.

VENTE

DU

BEAU DOMAINE

DE NEUFCHATEAU

Au canton d'Aubel, arrondissement de Verviers, province de Liège, d'origine patrimoniale.

Le LUNDI 16 Décembre 1859, à 10 heures du matin, chez M. LEERS, bourgmestre à Berneau, près de Visé.

Ce domaine sera exposé en vente publique, par le ministère de M^r FLECHET, notaire à Warsage, province de Liège.

Il consiste : Dans un magnifique CHATEAU avec remises, jardins légumier et anglais, étangs, quatre belles FERMES, un MOULIN à faire Brasserie et BOIS, le tout ne formant qu'un ensemble, d'une contenance de 224 hectares (256 bonniers ancienne mesure) avec grand route pour Aix-la-Chapelle, Liège, Maestricht, et Verviers.

Cette propriété est traversée par le poissonneux ruisseau de Berwine, elle présente tous les agréments; tels que chasse, pêche, tendrie, etc., etc.

Il y aura beaucoup de facilités pour le paiement du prix. Des annonces ultérieures contiendront le détail.

S'adresser, lettres affranchies, pour connaître les conditions, au notaire FLECHET, à Warsage, au notaire FLECHET, à Soiron, et à l'avocat FLECHET, quai de la Sauvenière, n° 57, à Liège.

ODONTINE

Composée par M. PELLETIER, membre de l'Académie royale de médecine, vice-président à l'école de pharmacie de Paris, inventeur du Sulfate de Quinine. C'est un dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durer l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

L'ELIXIR qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine et donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables. Les personnes exposées à l'humidité, celles qui habitent les bords de la mer, les marins surtout, ne sauraient trop faire usage de ces dentifrices qui, en neutralisant l'action des vapeurs salines et muriatiques, s'opposent à la prompté altération des dents.

Dépôts à la pharmacie de M^{me} JANNÉ-JANSSON, à LIÈGE.

PLOMBAGE

DES

DENTS CARIÉES,

AVEC LE MINERAL SUCCEDANUM.

PERTES DE DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Messieurs MALLAN chirurgiens - dentistes, sous la raison sociale : *Mallan et fils*, n° 9, *Halfmoon, Street Piccadilly*, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, ont l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles de Liège et des environs, qu'à l'occasion de leur première visite dans cette capitale, ils auront l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (leur invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'ils ont pour lamponner et remodeler les DENTS GATÉES avec leur célèbre MINÉRAL SUCCEDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconfort. Le caractère particulier de cet ÉMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M^m. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'ils considèrent comme un très-grand inconfort les LIGATURES et

A VENDRE OU A LOUER,

POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE,

UNE

Maison de Commerce,

Entièrement Neuve, située à Liège, rue de la Régence, n. 6 nouveau.

Et à VENDRE ÉGALEMENT, UNE AUTRE MAISON, sise en la même ville, rue Pierreuse, n. 506 vieux.

S'adresser en l'Étude de M^r DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19.

PROVINCE DE LIÈGE.

ENTRETIEN DES DÉTENUÉS DANS LES MAISONS D'ARRÊT ET DE PASSAGE, PENDANT L'ANNÉE 1840.

AVIS.

Le Gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance du public qu'il sera procédé, sous l'approbation de M. le Ministre de la justice, dans les bureaux de MM. les Commissaires des Arrondissements de Huy et de Verviers; savoir: à Huy, le jeudi 28 novembre courant; à Verviers, le lundi 2 décembre prochain, à 11 heures du matin, à l'adjudication de la fourniture des objets nécessaires à l'entretien des *Détenués* dans les prisons des dits Arrondissements, pendant l'année 1840.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la libre inspection du public, aux Commissariats des arrondissements susmentionnés, et à la 5e. Division des bureau de l'Administration provinciale à Liège.

Liège, le 9 Novembre 1859,

BARON VANDENSTEEN.

belle vente de meubles.

Les 20 et 21 NOVEMBRE 1850, à midi,

Madame la baronne de SERDOBIN fera VENDRE à son château de Chokier, sous la direction de M^r HOUBAER, notaire à Seraing,

tout le mobilier

garnissant ledit château; les principaux objets consistent: en un très-beau piano de Pape, armoires à glaces, belles glaces de différentes grandeurs, buffets en acajou pour salle à manger, tables à coulisses et à jeux, secrétaires, commodes, hautes et basses garde-robes, fauteuils, canapés, etc.; chaises en acajou, couvertes en damas pour plusieurs salons, lavabos, toilettes, consoles avec glaces, formes de lit, tables de salon et de chambres à coucher, quantité de meubles à pièces rapportées, montés en bronze; plusieurs divans, matelats, couvertures, linges de tables et autres, rideaux, draperies de toutes couleurs, stores, porcelaines ancienne et moderne, cristaux, lampes en bronze, vases et statues en marbre, gravures, tableaux à l'huile, grands tapis, pincettes de salon; une superbe batterie de cuisine, un beau billard avec ses accessoires, etc., etc. Le 2me. jour on vendra aussi des cartes géographiques et une grande quantité de livres de littérature, d'histoire, etc., etc. On pourra voir les meubles deux jours avant la vente.

Pastilles de Calabre

POTARD pharm., rue St-Honoré, 271. elles guérissent Toux, Catarrhes, Asthmes Maladies de Poitrine, Glaires; facilitent l'expectoration la liberté du ventre. Dépôt chez M. Leboutte-Decams, à Liège.

Le JEUDI 21 de ce mois, à 10 heures,

LE NOTAIRE PAQUE

EXPOSERA EN VENTE PUBLIQUE

en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, sans aucune réserve et sur la mise à prix de 8,000 francs,

UNE MAISON,

avec cour et appartement neuf derrière, contenant douze pièces à feu, de vastes caves et une grande forge à côté, située en cette ville, rue du Vert-Bois, N. 565.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions qui offrent beaucoup de facilité de paiement.

Imprimerie et librairie

DE RIGA, RUE ROYALE.

HISTOIRE DES PAYS-BAS

Depuis les temps anciens,

usqu'à la création du royaume des Pays-Bas en 1815,

PAR M. L'ABBÉ JANSENS,

Ancien professeur à l'université de Louvain.

Trois beaux volumes in-8°, ensemble d'environ 1550 pages, imprimés sur papier vélin satiné. Prix de l'ouvrage: 15 frs.

L'*Histoire des Pays-Bas* paraîtra dans les premiers jours de décembre prochain.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans): Pour Bruxelles, à 8 h. 20 du m. (1re. cl.), midi 45 (2e. cl.), 4 h. 55 de rel. (1re. cl.)—Anvers, 8 h. 20 du m. et 4 h. 55 du s. (1re. cl.)—Gand, 8 h. 20 du m. (1re. et 2me. dép. Malines), midi 45 (2e. cl. et 1er. départ Malines.)—Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2me. cl. et 1re. depuis Malines).

DE BRUXELLES: Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl.) 10 h. 45 id. (2e. cl.) 5 h. 15 de rel. (1re. cl.)—Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 8 h. 50 id. (id.), 11 h. 15 id. (id.), 5 h. de rel. (2e. cl.), 6 h. 50 id. (1re. cl.)—Gand, 7 h. 45 du m. (1er. cl.), 10 h. 45 id. (2e. cl.), 5 h. 50 de rel. (1re. cl.), 5 h. 45 id. (id.)—Ostende, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de rel. (1re. cl.)—Louvain, 6 h. 50 de r. (1re. cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de r. (1re. cl.)

D'ANVERS: Pour Liège, 6 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.), 4 h. du s. (id.), et 5 h. 50 id. (1re. cl.)

DE GAND Pour Liège, 9 h. 15 du m. (1re. classe et 2e. dép. Mal.) 1 h. 25 de rel. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2e. cl.) 9 h. 15 id. (1re. cl.), 1 h. 25 de rel. (2e. cl.), 6 h. 10 du soir (1re. cl.)

D'OSTENDE: Pour Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.) 11 h. 15 id. (id. id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.), 11 h. 15 id. (2e. cl.), 4 h. de rel. (1re. cl.)

DE TIRLEMONT: P^r Liège, 9 h. du m. (1re. classe), 1 h. 50 de rel. (2e. cl.), 5 h. 20 id. (1re. cl.) — Bruxelles, 9 h. 50 du m. (1re. classe), 2 h. 15 et 6 h. 10 de rel. id.

DE COURTRAY: P^r Liège, 7 h. du m. (1re. cl. et 2e. dép. Mal.) — Bruxelles, et Anvers, 7 h. du m. (1re. cl.) et 4 h. 15 du s. (id.)

DE ST-TROND: P^r Liège, Bruxelles, Anvers, 8 h. 45 du m. (1re. cl.) et 5 h. 44 du s. (id.). — Gand, 8 h. 45 du m. (1re. cl. et 2e. depuis Malines).

BOURSES.

LONDRES, LE 15 NOVEMBRE.

5% consolidés.	90 3/4	Différées	12 5/8
Belge. 1852.	100 1/2	Passives	7 1/4
Hol. Dette active.	52	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	Bresil	72 1/2
Id. 3 p. c.	25	Mexicains 5 p. c.	—
Esp Emp. 1854.	27 3/4		

ANVERS, LE 18 NOVEMBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	123	P
» Dette diff.	30 1/2	Naples. Cert. Fin.	95 3/4	P
Emp. de 48 milli.	101 1/4	Et. R. Levée 1852.	101	A
» de 50 milli.	92 1/4	Cert. à A. 1854.	100 1/8	P
Hollande. Det. act.	—			
» Rente rem.	—			
Autriche. Métalliq.	107 3/4			
Lots de fl. 250.	456	Amsterd. C. jours	pair.	A
» H. 250.	528	Id. 2 mois.	—	A
» H. 500.	845	Rotterdam. C. jours.	pair.	A
Polog. Lots fl. 500	122 1/2 et	Id. 2 mois	—	A
» » fl. 500	135 1/2	Paris. C. jours.	18 av.	A
Bresil. E. L. 1854.	—	Id. 2 mois	58 0/10 p.	A
Espagne. Ardoim.	25 7/8 3/4 et P	Londres. C. jours.	40 1/2	A
Dette passive 1854.	8	Id. 2 mois	50 7/8 1/2	A
» différée.	—	Id. 3 mois	55 3/4	A
Danemar. E. Not.	96	Id. 5 mois	55 3/4	A
Dito à L.	75 3/4	Bruxelles et Gand.	1/4 0/10	A

CHANGES

Amsterd. C. jours	pair.	A
Id. 2 mois.	—	A
Rotterdam. C. jours.	pair.	A
Id. 2 mois	—	A
Paris. C. jours.	18 av.	A
Id. 2 mois	58 0/10 p.	A
Londres. C. jours.	40 1/2	A
Id. 2 mois	50 7/8 1/2	A
Id. 3 mois	55 3/4	A
Bruxelles et Gand.	1/4 0/10	A

BRUXELLES, LE 18 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2	55 1/2 et	A	Brasseries	—
Emp. Rothschild.	101 et	P	Tapis	—
Fin courant.	—	A	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	92 1/4	A	Mutualité.	101 5/4
Id. de 57 mil.	70 3/4	P	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	P	Moncaux.	—
Act. de la Soc. G.	752	P	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—	P	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	114	P	Houyoux.	—
B. de Belgique.	70 5/4	A	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	85	A	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—		H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière.	—		Civile.	—
Idem.	—		Herve.	—
Fleuu.	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—		Ch. de B. M. et B.	—
Sciessin.	—		Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—		Holl. Dette active.	—
Levant du Fleuu.	—		Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	95	P	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham.	—		Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoim.	25 3/4
Vennes.	—		Fin courant.	—
St-Léonard.	—		Prime à 1 mois.	26 1/2 d. 1. P
Chatelmeau.	—		Différée de 1851.	—
Verreries.	—		Idem de 1854.	—
Betteraves.	—		Passives.	—
Verr. de Charl.	—		Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—		Rome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 9 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c.	107 7/8.	—	Actions de la Banque 1857.	—
-----------------------------	----------	---	----------------------------	---

MARCHÉ DE LIÈGE DU 18 NOVEMBRE 1859.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 50.
Seigle, idem.	16 60.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 623 à Liège.